



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2019

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 18
Pouvoirs : 15
Membres électeurs votants : 33
Vote : - Pour : 30
- Contre : 0
- Abstention : 3

Délibération N° 2019/05

SDAGE – MODIFICATION DE LA TYPOLOGIE DES ÉTANGS DU GOL ET DE SAINT-PAUL

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-2090/SG/DRECV du 28 mai 2019 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDERANT les résultats du groupe de travail « eaux littorales » et les échanges entre la DEAL et l'office de l'eau dans le courant des années 2018 et 2019

APPROUVE la modification de la typologie des étangs du Gol et de Saint-Paul, à la majorité.

Ainsi les étangs du Gol et de Saint Paul classés initialement en « plan d'eau » au sens de la directive européenne cadre sur l'eau sont désormais classés en « masse d'eau de transition » (MET). , au regard notamment de leur salinité et de leur interaction avec le milieu marin.

Saint-Denis, le 17 juil 2019

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,